

## Règlement des taxes de l'examen professionnel de spécialiste en communication 2024

Art	Frais CHF	Complé mentaire CHF	Conditions
<p><b>Frais d'examen</b></p> <p><b>Brevet fédéral:</b> timbre fédéral en plus de la taxe d'examen, y compris inscription au registre professionnel SBF</p> <p><b>Montant dû après l'admission</b></p> <p>Frais de dossier pour inscription tardive</p>	<p>2'100.-</p> <p>50.-</p> <p><b>2'150.-</b></p>	<p>300.-</p>	<p>par inscription dans les délais prévus</p> <p>par brevet (frais de port inclus)          Les frais sont versés au SBF          En cas d'échec à l'examen, les frais d'obtention du brevet sont remboursés au candidat/candidate</p> <p>au plus tard 10 jours après la date d'inscription          la décision, si elle est suffisamment motivée</p>
<p><b>Annulation de l'examen</b>          (selon Règlement d'examen/directives)</p> <p><u>pour des raisons excusables*</u></p> <p>- jusqu'à 4 semaines avant l'examen</p> <p>- moins de 4 semaines avant l'examen</p> <p><u>pour des raisons inexcusables</u></p> <p>- jusqu'à 4 semaines avant l'examen          entre 4 et 2 semaines avant l'examen</p> <p>- jusqu'à il y a 2 semaines avant l'examen</p>		<p>200.-</p> <p>300.-</p>	<p>respectivement à partir de l'admission</p> <p>Remboursement de la totalité des frais d'examen, déduction faite des frais administratifs</p> <p>Remboursement de la totalité des frais d'examen, déduction faite des frais administratifs</p> <p>Remboursement de 75% des Frais d'examen          Remboursement de 50% des frais d'examen</p> <p>pas de remboursement</p>
<p><b>Taxe préavis / autorisation</b></p> <p>Frais de dossier          Délai de traitement : environ 2 semaines</p>	<p>150.-</p>		<p>par décision</p>

\*les raisons excusables sont l'accident/la maladie (avec certificat médical), la maternité, le décès dans l'entourage proche, le service imprévu de protection civile, le service militaire ou le service civil.

Le présent règlement fait partie intégrante de l'inscription.